

Département de la Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**  
Séance du : **29 OCTOBRE 2024**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	14
- présents	13
- votants	13+1 pouvoir
- absents	
- exclus	

<u>Objet</u>
<b>1.6 MAITRISE ŒUVRE RUE CHARLES DE GAULLE VOIRIE ET VOIE MODES DOUX</b>

Date de convocation :  
23/10/2024  
Date d'affichage :  
23/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

**Étaient présents** : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN

**Absents** : Josiane DURAND (procuration à Mme Agostini)

**Secrétaire de séance** : Bernadette AGOSTINI

Mme le Maire explique que le cabinet réalité a déjà travaillé sur un avant-projet de l'aménagement de la rue Charles de Gaulle en 2020.

Le cabinet réalité a suivi le chantier mené par le SIVAP pour le changement des réseaux humides de la rue Charles de Gaulle.

Il est proposé de voir les travaux en deux phases :

- La réfection de la voirie
- L'aménagement de la voie modes doux.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201352-20241030-2024-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2024

Le taux de la maîtrise d'œuvre est fixé à 6% du projet intégrant la reprise de l'avant-projet.

Voici l'offre du cabinet /

<u>Mission de Maîtrise d'œuvre</u>		<u>%</u>	<u>Montant H.T.</u>
Reprise de l'avant projet	AVP	10%	1 500,00 €
Projet	PRO	30%	4 500,00 €
Assistance aux contrats de travaux	ACT	15%	2 250,00 €
Visa	Visa	5%	750,00 €
Direction d'exécution de travaux en deux phases	DET	35%	5 250,00 €
Assistance aux Opérations de Réception	AOR	5%	750,00 €
		100%	15 000,00 €
<b>Volet concertation (en option)</b>			
Animation d'une réunion publique		F	600,00 €
<b>Montant Total Hors Missions complémentaires en euros H.T.</b>			<b>15 600,00 €</b>
<b>T.V.A.</b>		20%	<b>3 120,00 €</b>
<b>Montant Total en euros T.T.C.</b>			<b>18 720,00 €</b>

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux susnommés à l'AGENCE AMPERE, 12 rue AMPERE, 42110 FEURS pour un taux d'honoraires de 6 %. Ce bureau d'étude présente les qualifications et la capacité financière et professionnelle requises pour cette mission.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec l'AGENCE AMPERE,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année en cours.

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.  
Publié sur le site internet le 05/11/2024

La secrétaire de séance  
Mme AGOSTINI Bernadette



Certifié conforme,  
Fait à Marclopt,  
Le 30/10/2024  
Le Maire,  
Catherine EYRAUD

  


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201352-20241030-2024-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2024